

**PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-SULPICE
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

Le 3 mars 2014

Séance régulière du Conseil tenue le 3 mars 2014 à 19h00 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Messieurs les Conseillers Maurice Prud'homme, Simon Bédard, Steve Mador et Pierre Imbault.

Étaient absents Madame Julie Goulet et Monsieur Denys Spénard

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés. 14-41
ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
L'ordre du jour proposé tel que rédigé

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question

PROCÈS-VERBAL

Rés. 14-42
PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Le procès-verbal du mois de février 2014 tel que rédigé

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Rés. 14-43
DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
Le rapport sur la situation financière tel que déposé

COMPTES & FACTURES – POUR ADOPTION.

Rés. 14-44
COMPTES & FACTURES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :
Tous les comptes présentés soient acceptés, payés et que les chèques soient expédiés.

Je, soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour les dépenses décrites à la lecture des listes des comptes à payer fournies pour un montant de 294,067.97\$ (Chèques fournisseurs 17519 à 17588).

AUTRES DOSSIERS :

1o Adoption du Règlement numéro 308 – Règlement restreignant la circulation des véhicules lourds

Rés. 14-45

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 308 – RÈGLEMENT RESTREIGNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Que le Règlement portant le numéro 308 intitulé « Règlement restreignant la circulation des véhicules lourds » soit adopté

2o Service de la prévention des incendies – Formation officier non urbain – Autorisation

Rés. 14-46

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – FORMATION OFFICIER NON URBAIN AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint Sulpice autorise Messieurs Sébastien Gagné et Vincent Decelles à suivre la formation *Officier non urbain* au centre de formation en sécurité incendie de Saint-Charles-Borromée

3o Association des pompiers volontaires de Saint-Sulpice – Acceptation de l'entente de travail et autorisation de signatures

Rés. 14-47

ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE SAINT-SULPICE – ACCEPTATION DE L'ENTENTE DE TRAVAIL ET AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte l'entente de travail soumise entre la Municipalité et l'Association des Pompiers Volontaires de Saint-Sulpice pour la période du 1^{er} février 2014 au 31 décembre 2017 et autorise le Maire ou le Maire-Suppléant et la Directrice Générale à signer ladite entente de travail.

AFFAIRES EN COURS :

1o Association Forestière de Lanaudière – Année 2014 – Renouvellement

Rés. 14-48

ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LANAUDIÈRE – ANNÉE 2014 – RENOUELEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
De renouveler notre cotisation annuelle à L'Association forestière de Lanaudière pour un montant de 100.\$

2o Défi 5/30 – Autorisation d'un budget pour les activités

Rés. 14-49

DÉFI 5/30 – AUTORISATION D'UN BUDGET POUR LES ACTIVITÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Qu'un budget de 1,500. soit autorisé pour l'acquisition de tapis de yoga (15), de chandail pour les bénévoles et professeurs ainsi que pour les dépenses inhérentes à cette activité.

3o Formation eau potable – Atera enviro – Acceptation de l'offre de services

Rés. 14-50

FORMATION EN EAU POTABLE – ATERA ENVIRO – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'accepter l'offre de services d'Atera Enviro du 23 février pour la révision nécessaire à l'examen final de deux (2) opérateurs en eau potable.

4o BEM feux d'artifice – Acceptation de l'offre de service

Rés. 14-51

BEM FEUX D'ARTIFICE – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'accepter l'offre de service de BEM feux d'artifice pour les festivités de la Fête Nationale, le tout pour un montant de 5,000.\$ plus taxes.

RAPPORTS DIVERS : :

1o Service des travaux publics – Mise à niveau des postes de pompage – Autorisation de travaux

Rés. 14-52

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – MISE À NIVEAU DES POSTES DE POMPAGE – AUTORISATION DE TRAVAUX

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
De procéder aux modifications requises aux trois (3) postes de pompes ainsi qu'à l'usine des étangs afin de rendre plus sécuritaire les panneaux électriques nécessitant une manipulation des employés municipaux et d'autoriser les travaux pour un montant n'excédant pas 2,000.\$ plus taxes

2o Service des travaux publics – Réparation des deux (2) rétrocaveuses – Modification à l'autorisation

Rés. 14-53

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – RÉPARATION DES DEUX (2) RÉTROCAVEUSES – MODIFICATION À L'AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution 14-20 qui autorisait la réparation d'une rétrocaveuse pour un montant de 5,000.\$
CONSIDÉRANT que nous avons deux (2) rétrocaveuse qui nécessitent des travaux d'envergures
CONSIDÉRANT qu'une réparation partielle d'environ 2,500.\$ a été initiée sur la rétrocaveuse Ford 455 mais qu'il reste d'autres frais à venir
CONSIDÉRANT les réparations à effectuer sur la rétrocaveuse John Deere 410G qui étaient évalués à plus de 2,000.\$
EN CONSÉQUENCE ET POUR SES MOTIFS
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'autoriser un montant supplémentaires de 2,500.\$ pour permettre la réparation des deux (2) rétrocaveuses de la municipalité

3o MTQ – Glissières de sécurité rue Notre-Dame – Remise en état – Acceptation des soumissions

Rés. 14-54

MTQ – GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ RUE NOTRE-DAME – REMISE EN ÉTAT – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT les travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc sur la rue Notre-Dame
CONSIDÉRANT les demandes incessantes du Ministère des Transports pour remettre en état ce tronçon de la rue Notre-Dame
CONSIDÉRANT les conditions hivernales rendant impossible la remise en état des glissières de sécurité
CONSIDÉRANT la demande du Ministère des transports de sécuriser l'emplacement jusqu'à la remise en état de la glissière de sécurité

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice octroi le mandat de réinstallation des glissières de sécurité à Clôtures Spécialisées le tout selon la soumission du 17 février 2014 au montant de 2,500.\$ plus taxes

4o Nettoyage du bassin d'eau potable – Autorisation de travaux

Rés. 14-55

NETTOYAGE DU BASSIN D'EAU POTABLE – AUTORISATION DE TRAVAUX

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser des travaux de nettoyage et de désinfection de notre bassin d'eau potable et ce, pour un montant de 2,800.\$ plus taxes

5o Sotar – Mandat complémentaire – Conformité des règlements au SADR de la MRC de L'Assomption

Rés. 14-56

SOTAR – MANDAT COMPLÉMENTAIRE – CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS AU SADR DE LA MRC DE L'ASSOMPTION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter l'offre de services de la firme Sotar, pour fournir toutes les informations demandées dans le guide de conformité de la MRC ainsi que d'apporter les correctifs nécessaires suite aux diverses rencontres avec le Conseil Municipal et la MRC, et ce pour un montant de 4,200.\$ plus taxes.

VARIA :

1o Collège de L'Assomption – Demande d'aide financière – Vins et fromages

Rés. 14-57

COLLÈGE DE L'ASSOMPTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VINS ET FROMAGES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'acquérir deux (2) billets au coût de 175.\$/ch pour la soirée vins et fromages du Collège de L'Assomption, et ce pour un montant total de 350.\$

2o Subvention annuelle – Reconnaissance d'organismes année 2014

Rés. 14-58

SUBVENTION ANNUELLE – RECONNAISSANCE D'ORGANISME ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire maintenir des normes et procédures concernant l'octroi d'un montant de 400.\$ annuellement à ses organismes communautaires reconnus.

CONSIDÉRANT que la vocation, le domaine d'activités et le statut peuvent changer en cours d'année

CONSIDÉRANT que les entreprises à but lucratif ne peuvent bénéficier de cette aide financière

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De maintenir les règles suivantes pour la reconnaissance des organismes communautaires de la Municipalité

- Doit avoir complété une (1) année complète d'existence au 31 décembre précédent la demande de reconnaissance ou détenir une charte (REQ)
- Doit être reconnu comme un OBNL ou être un organisme de nature institutionnel ou paramunicipal
- Doit transmettre à la Municipalité lors de sa demande sa vocation communautaire et le nombre de ses membres
- Ses actions doivent touchées directement les citoyens de la municipalité
- Doit faire une nouvelle demande à chaque année qui doit être approuvée par le Conseil Municipal

- Sont exclus tout regroupement de personnes formées à des fins autres qu'une vocation communautaire

Les organismes reconnus pour l'année 2014 sont les suivants :

Association des pompiers volontaires de St-Sulpice	Fabrique de Saint-Sulpice
Cercle des fermières de St –Sulpice	Maison des jeunes de Saint-Sulpice
Club Quad les Randonneurs	Mini-Fête Saint-Sulpice
GCAC – Section Repentigny/St-Sulpice	Société Saint-Vincent de Paul

3o Bibliothèque Municipale – Aspirateur central – Autorisation d'achat

Rés. 14-59

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – ASPIRATEUR CENTRAL – AUTORISATION D'ACHAT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
 ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
 ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
 D'autoriser l'achat d'un aspirateur central pour la Bibliothèque municipale pour un montant n'excédant pas 400.\$, d'acheter les tuyaux et rapport nécessaires ainsi que de procéder au branchement électrique requis.

4o Les amis de la déficience intellectuelle rive nord – Demande d'aide financière

Rés. 14-60

LES AMIS DE LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE RIVE NORD – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
 ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
 ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
 D'accepter la demande d'aide financière de *Les amis de la déficience intellectuelle de Rive-Nord* d'un montant de 106.30\$

COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Citoyen, dossier police.
 Monsieur Gérard Lavoie, dossier police
 Madame Lisette Dumesnil Landreville, dossier police et règlement 308
 Monsieur Réjean Marcheterre, Règlement 308 qui en fait l'application
 Monsieur Julien Rosa-Francoeur, Réunion pour les gaz de schiste et oléoduc
 Madame Dianne Parizeault, organisme fin à la faim comme organisme, billets vin et fromage au collège de L'Assomption et dossier police
 Monsieur Chicoine, dossier police

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 14-61

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
 ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :
 L'assemblée soit levée. **19h45**

.....
Michel Champagne, Maire

.....
Marie-Josée Masson
Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière